Demander une subvention

Les associations souhaitant faire une demande de subvention de fonctionnement ou exceptionnelle ou de mise à disposition de salles et/ou de matériel doivent impérativement remplir le dossier de demande de subvention et ses annexes éventuelles pour le mois de janvier de l'année sollicitée.

Les associations étant soumises à la valorisation des aides indirectes de la commune, chaque association souhaitant bénéficier d'une contribution en nature (mise à disposition de locaux, prêt de matériel, mise à disposition de moyens humains, occupation du domaine public) doit également déposer un dossier de subvention. Cela est également nécessaire pour toute demande de participation financière à un projet spécifique (subvention exceptionnelle).

Il est impératif de transmettre au Service Vie Associative un dossier complet avec tous les documents obligatoires en pièces jointes avant la date butoir.

Le dépôt des demandes de subventions pour 2022 est clos. Les dossiers de subventions de l'année 2023 sont en ligne.

Contact

Direction de la Vie Associative
Place de l'Hôtel de Ville
60230 Chambly

Tél : 01 39 37 44 00
Écrire au service

rgba(255,255,255,1)
À télécharger
Fichier
Le lexique comptable (.doc - 114.5 Ko)
Fichier
Dossier demande de Subvention 2024 (.doc - 164 Ko)
Fichier
Demande de Subvention 2024 (.pdf - 925.87 Ko)
Fichier
Courrier d'accompagnement dossier sub 2022 (.docx - 51.86 Ko)
Fichier
Annexe 1 - fiche projet subvention 2024 (.doc - 114.5 Ko)
Fichier
Annexe 2 - Compte de résultat subvention 2024 (.xls - 70 Ko)
Fichier
Annexe 2 (suite) - Bilan financier - subvention 2024 (.xls - 71 Ko)
Fichier
Annexe 3 - Budget prévisionnel - subvention 2023 (.xls - 77 Ko)
Fichier
Annexe 4 - Mise à disposition de salle - subvention 2024 (.doc - 59 Ko)
Fichier
Annexe 5 - Organisation compétitions - subvention 2024 (.doc - 57.5 Ko)